

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2454>

Motion : Le SNTRS-CGT se prononce pour le retour à la carte CGT annuelle

- PUBLICATIONS - CONGRES - Documents du 29ème Congrès -

Date de mise en ligne : vendredi 23 mars 2018

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

« Le SNTRS-CGT se prononce pour le retour à la carte CGT annuelle »

Explications :

En effet si le carnet pluriannuel reposait sur l'objectif louable d'assurer la continuité de l'adhérent à la CGT dans une époque marquée par une forte mobilité professionnelle et géographique, le carnet quadri-annuel ne nous semble pas avoir répondu à cette intention.

On oublie l'année où le renouvellement qui devrait avoir lieu (pas la même année pour tous les adhérents d'une section, selon l'année d'adhésion, la mutation, etc...).

L'opportunité du maintien du timbre mensuel peut aussi être mise en débat, du fait de la généralisation du prélèvement automatique de cotisation. Il date de l'époque où le collecteur faisait le tour des syndiqués chaque mois, en recueillant à la fois les revendications des salariés et la cotisation en argent liquide...

Le retour à la carte annuelle redonnerait tout son sens à l'assemblée fraternelle de début d'année, souvent encore dite de « reprise des cartes ».

Votes :25 pour, 4 contre, 11 abstention